

Voiron

Projet King Jouet : un parking « à porter sous un angle politique »

Quelques jours après la dernière séance du conseil municipal à Voiron, qui a largement remis sur la table le dossier du déménagement du siège social de l'entreprise King Jouet sur le terrain de l'actuel parking des Frères-Tardy, Philippe Gueydon, PDG de l'entreprise, a accepté de répondre à nos questions.

La société King Jouet veut déménager. Son siège social, jugé trop exigü et vétuste aux Blanchisseries, elle souhaite le déplacer dans le centre-ville de Voiron pour permettre l'accès à des mobilités douces pour ses quelque 200 salariés. Après avoir identifié le terrain de l'actuel parking des Frères-Tardy, tout proche de la gare SNCF, le patron Philippe Gueydon s'était accordé avec le maire de Voiron pour cette installation. L'entreprise pouvait acheter les terrains communaux, dans la mesure où les capacités de stationnement de la zone étaient maintenues. Comment ? Grâce à la construction d'un parking silo ouvert à tous, que King Jouet devait même initialement financer mais pour lequel la question de la gestion n'avait pas encore été tranchée.

Quatre nouvelles délibérations

Quatre délibérations avaient été alors prises, fin octobre, en conseil municipal, en vue du déclassement et de l'acquisition des terrains pour les deux projets. Mais ces dernières ont été retirées et quatre nouvel-



Le parking des Frères-Tardy doit être le lieu d'implantation du siège social de King Jouet.
Photo Le DL/Marine Langevin

les ont été adoptées (sans les voix des oppositions), mercredi 14 mai. Évolution notable : c'est la Ville qui portera le projet de création du parking, mais avec l'achat de 100 places (pour un peu plus de 2 millions d'euros) par la société King Jouet. Des emplacements qui seront laissés libres au public en dehors des horaires de travail de la société.

« Lors du premier conseil municipal, il y avait quand même des points importants qui étaient encore en discussion, en réflexion, veut d'abord rappeler Philippe Gueydon, PDG de la société voironnaise. Il

s'agissait notamment de préciser le partenariat entre la collectivité et l'entreprise pour ce parking. Et c'est vrai que, dans un premier temps, on a dû plutôt envisager un portage par l'entreprise. Maintenant c'est plutôt un portage pour la collectivité, dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise. Mais il me semble que ce n'est pas radicalement différent. »

Qu'est-ce qui a engendré cette évolution dans le montage financier, pour l'heure chiffré à environ 3 millions d'euros pour la Ville, alors ? « C'est le montage juridique, plus que financier d'ailleurs, qui était

compliqué, répond le patron. Que le privé investisse pour un équipement qui sera majoritairement collectif, on n'a pas trouvé la bonne formule. » Julien Polat, le maire, évoque, pour sa part, l'idée passée de la création d'une Semop (Société d'économie mixte à opération unique), une forme juridique qui doit faciliter la conclusion et la réalisation d'un contrat de construction, entre une collectivité et un opérateur économique. « Mais cela ne nous exonère pas des contraintes du statut public », précise l'élu, qui a privilégié avec King Jouet une formule « plus

simple », dit-il. « La collectivité construit et gère, et l'entreprise est dans une logique d'acquisition des places. »

« Plus légitime » que la majorité porte le projet

Philosophiquement, aussi, Philippe Gueydon pense aujourd'hui que le projet de parking est « à porter sous un angle politique, à savoir celui de la vision de la Ville. Il était plus légitime que ce soit l'équipe municipale majoritaire qui affirme ce qui lui semble être le besoin aujourd'hui et surtout pour demain », ajoute le patron. Qui dit « regretter » l'absence de consensus sur le sujet du déménagement [lire par ailleurs]. « Ma fille [Coralie Gueydon, responsable ROSE de la société] a rencontré les élus de l'opposition. On s'est écoutés mutuellement. Au final, il n'y a rien qui bouge et j'y vois un peu une forme de posture. »

Selon le patron, d'autres emplacements ont été étudiés, proches de la gare, « et il n'y en a pas. Il n'y a plus d'emplacements à Rossignol où il n'y a que du logement. » Dans le quartier DiverCité, un espace pourrait coller mais nécessiterait une expropriation et une dépollution des sols, selon le PDG. Ce qui laisserait à minima augurer « un horizon à cinq ans, mais ce n'est pas l'horizon de l'entreprise ». Qui vise deux ou trois ans au vu de l'attente du déménagement en interne, d'après Philippe Gueydon. Une demande de permis modificatif a d'ores et déjà été déposée par l'entreprise.

● Marine Langevin

Que deviennent les recours déposés ?

Un groupe de citoyens, dont les élus de Voiron Citoyenne et Johanne Vial d'Horizons voironnais, avait déposé des recours sur les premières délibérations prises en octobre. Qui sont de fait caducs avec leur retrait mercredi. « Sur les premiers conseils municipaux, des choses avaient

été sur la forme maltraitées. Certains élus ont reproché que les documents n'avaient pas été envoyés dans leur complétude et dans le délai minimum nécessaire. C'est du juridique », reconnaît Philippe Gueydon. « On a pris soin avec cette deuxième salve de délibérations de les

purger de ce qui nous était reproché », affirme Julien Polat. Qui n'établit pas de liens directs entre ces nouvelles délibérations et les recours, toutefois.

Un point que réfute Anne Favier, élue de Voiron Citoyenne que nous avons contactée. Elles ont pour objectif de « shunter ce que

l'on avait mis en évidence », dit-elle. Alors que ces nouvelles décisions « viennent alourdir la facture pour les Voironnais », ces délibérations « ne changent pas fondamentalement » le projet décrié par les élus d'opposition. « Ce n'est pas un scoop, oui nous étudions la possibilité de nou-

veaux recours. Rien ne prouve le besoin de nouveaux parkings. Nous sommes toujours d'accord pour l'installation de King Jouet en centre-ville, mais pas sur ce terrain-là. Celui fléché pour un autre parking derrière le gymnase Chautard pourrait l'accueillir. »